

Aide à la production de logements sociaux

La Roche-sur-Yon Agglomération

Amélie MITRI

Service Habitat et Hébergement
Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre – BP 829
85 021 LA ROCHE-SUR-YON Cedex
Tel : 02 72 78 10 94
amelie.mitri@larochesuryon.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Accroître l'offre de logements locatifs publics (PLUS, PLAI) pour les personnes à revenus modestes.
- Inciter les bailleurs publics à construire des logements performants au plan énergétique afin de limiter les charges des locataires.
- Aider les communes à mettre à disposition du foncier à prix raisonnable pour produire des logements sociaux.
- Favoriser les opérations de démolition/reconstruction.
- Améliorer l'équilibre financier de ce type d'opération.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

La Roche-sur-Yon Agglomération

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Organismes HLM, associations.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGES

Enveloppe annuelle : 700 000 €

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat, communes, organismes HLM et associations.

AIDES AU PARC PUBLIC A LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION SUIVANT PLH 2017-2022 :

1. Logements « ordinaires » hors La Roche-sur-Yon

Subvention forfaitaire/logement	PLUS	PLAI-r	PLAI-c PLAI-a
Construction Acquisition-Amélioration	Néant	8 000 €	10 000 €
Démolition-Reconstruction	10 000 €	20 000 €	25 000 €

2. Logements « ordinaires » La Roche-sur-Yon

Subvention forfaitaire/logement	PLUS	PLAI-r	PLAI-c PLAI-a
Construction Acquisition-Amélioration	Néant	Néant	5 000 €
Démolition-Reconstruction	4 000 €	5 000 €	8 000 €

3. Logements intergénérationnels hors La Roche-sur-Yon

Subvention forfaitaire/logement	PLUS	PLAI-r	PLAI-c PLAI-a
Construction Acquisition-Amélioration	Néant	8 000 €	10 000 €
Démolition-Reconstruction	10 000 €	20 000 €	25 000 €

4. Logements intergénérationnels à La Roche-sur-Yon

Subvention forfaitaire/logement	PLUS	PLAI-r	PLAI-c PLAI-a
Construction Acquisition-Amélioration	Néant	2 000 €	5 000 €
Démolition-Reconstruction	4 000 €	5 000 €	8 000 €

5. Logements sociaux « structures »

Subvention forfaitaire/logement	PLUS	PLAI-r	PLAI-c PLAI-a
Construction Acquisition-Amélioration	Néant	4 000 €	5 000 €
Démolition-Reconstruction	4 000 €	5 000 €	6 000 €

Pour l'ensemble des dispositifs :

- Le bénéficiaire peut solliciter une somme inférieure au forfait. Le solde non consommé est inscrit à son crédit et pourra être reporté sur une autre opération (sous réserve d'un avis technique favorable des services de l'Agglomération).
- Les montants des subventions par opération sont plafonnés de la façon suivante :
opération <= à 10 logements : 150 000 €/opération
opération entre 11 et 15 logements : 170 000 €/opération
opération entre 16 et 20 logements : 220 000 €/opération
opération >= à 21 logements : 270 000 €/opération
- Des primes forfaitaires par logement sont accordées pour les dossiers déposés selon les règles suivantes :
 - o Prime de 1 000 €/logement pour les dossiers déposés avant le 15 juin inclus ;
 - o Prime de 500 €/logement pour les dossiers déposés avant le 1^{er} septembre inclus.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2022 : 700 000 € d'aides propres La Roche-sur-Yon Agglomération et 604 331.10 € de Crédits Etat délégués.

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Budget 2021 : Total de 145 logements PLUS et PLAI agréés.

Montants financiers engagés : 654 000 € Crédits propres La Roche-sur-Yon Agglomération + 431 950 € Crédits Etat délégués.

